tout parce que je renonçais à tout espoir de tirer un profit des éditions à bon marché. Je m'assurai auprès des éditeurs du prix le plus bas auquel ils trouveraient une rémunération suffisante, d'après les règles ordinaires d'un partage égal des profits entre eux et moi ; puis j'abandonnai la moitié qui me revenait afin de leur permettre d'établir un prix encore plus bas. Je dois dire à l'honneur de MM. Longman qu'ils décidèrent spontanément qu'après un certain nombre d'années, le droit d'auteur et les clichés deviendraient ma propriété, et qu'après qu'un certain nombre d'exemplaires auraient été vendus, je recevrais une moitié du profit. Ce nombre d'exemplaires qui, pour l'*Economie politique*, s'élevait à dix mille, a été dépassé depuis quelque temps, et les éditions populaires ont commencé à me donner un profit, faible à la vérité, mais inattendu, quoique bien loin de compenser la diminution de ceux que je tirais des éditions de bibliothèque.

J'arrive maintenant à l'époque où mon existence tranquille et retirée d'auteur fit place à des occupations moins conformes à mes goûts, celles de membre de la chambre des communes. La proposition qui me fut faite par quelques électeurs de Westminster, au commencement de 1865, n'en fit pas naître l'idée dans mon esprit pour la première fois. Ce ne fut pas même la première offre de ce genre que j'eusse reçue. Plus de dix ans auparavant, à la suite de la publication de mes vues sur la question de la propriété foncière en Irlande, MM. Lucas et Duffy m'offrirent au nom du parti avancé de l'Irlande, de me faire entrer au parlement comme représentant d'un comté irlandais, ce qui leur eût été facile. Mais l'incompatibilité d'un siége dans le parlement avec la charge que je remplissais dans la Compagnie des Indes, m'empêcha de donner suite à cette proposition. Quand j'eus quitté la Compagnie, quelques amis auraient bien voulu me voir siéger au parlement, mais il ne me semblait pas que cette idée dût jamais se réaliser. J'étais convaincu qu'aucune fraction nombreuse ou influente d'un corps électoral ne désirait être représentée par une personne de mes opinions, et qu'un homme sans relations, sans popularité dans aucune localité, qui n'entendait pas se faire l'instrument passif d'un parti, avait peu de chance d'être élu n'importe où, si ce n'est à force d'argent. Or c'était, et c'est encore ma conviction arrêtée, qu'un candidat ne doit pas dépenser un sou pour obtenir une charge publique. Les dépenses légitimes d'une élection qui ne regardent spécialement aucun candidat en particulier, devraient incomber à titre de dépense d'intérêt public soit à l'État soit à la localité. Tout ce que les partisans de chaque candidat ont à faire pour assurer son triomphe dans son collége électoral, devrait être l'œuvre d'une agence gratuite ou payée par des souscriptions volontaires. S'il convient à des membres du corps électoral, ou à d'autres personnes, de donner de l'argent de leur poche en vue de faire entrer au parlement par des moyens légitimes, un homme qu'ils croiront devoir y être utile, personne n'a rien à y redire. Mais que la totalité ou une partie des frais retombe sur le candidat, c'est une chose essentiellement mauvaise, parce qu'en définitive cela revient à l'achat d'un siége à la chambre. Même dans la supposition la plus favorable relativement aux dépenses, on peut

légitimement soupçonner que celui qui donne de l'argent pour obtenir un mandat public, compte s'en servir pour atteindre d'autres buts que le bien général. En outre, et cette considération a la plus grande importance, l'habitude de faire supporter par les candidats les frais électoraux, prive la nation des services que pourraient rendre, au parlement, toutes les personnes qui ne peuvent ou qui ne veulent pas s'exposer à ces lourdes dépenses. Je ne dis pas que, aussi longtemps qu'il n'y aura guère de chance pour un candidat indépendant d'entrer au parlement sans se soumettre à cette pratique vicieuse, il faille toujours, au nom de la morale, le condamner pour avoir dépensé de l'argent, alors même que cet argent n'aurait pas été employé directement ou indirectement à corrompre les électeurs. Mais pour justifier cette conduite, il faut qu'il soit très-certain que le candidat peut être plus utile à ses concitoyens dans le parlement que dans toute autre voie ouverte à ses efforts. Il ne m'était pas prouvé que je pusse faire plus pour l'avancement des réformes auxquelles mes efforts étaient voués, sur les bancs de la chambre des communes, plutôt que dans mon simple rôle d'écrivain. Je comprenais donc que je ne devais pas rechercher une élection au parlement, et encore moins dépenser de l'argent pour y arriver.

Mais la question se présentait tout autrement quand un groupe d'électeurs venaient me trouver et m'offrir de leur propre mouvement de me présenter comme leur candidat. Si, après un échange d'explications, ils persistaient dans leurs désirs, connaissant mes opinions et acceptant les seules conditions auxquelles je pouvais en

toute conscience entrer à la chambre, ne me trouvais-je pas en présence d'un de ces appels qu'un membre de la communauté n'a guère le droit de repousser quand ses concitoyens le lui adressent? J'éprouvai donc leur résolution par une des explications les plus franches qui aient jamais été données à un corps électoral par un candidat. J'écrivis en réponse à l'offre qui m'avait été faite, une lettre destinée à la publicité. J'y disais que je n'avais personnellement aucune envie d'entrer au parlement, que selon moi un candidat ne devait ni solliciter les suffrages, ni supporter les frais électoraux, et que je ne saurais consentir à faire ni l'une ni l'autre de ces deux choses. Je disais en outre que, si j'étais élu, on n'eût pas à compter que je consacrerais mon temps et ma peine aux intérêts locaux. Quant à la politique générale, je déclarais péremptoirement ce que je pensais sur un grand nombre de sujets importants sur lesquels on m'avait demandé mes opinions, et comme parmi ces sujets se trouvait la question des droits électoraux, je leur fis savoir, entre autres choses, ma conviction (j'y étais tenu puisque j'entendais, si j'étais élu, y conformer mes actes) que les femmes avaient le droit d'être représentées dans le parlement sur le même pied que les hommes. C'était sans doute la première fois que cette doctrine s'affirmait devant des électeurs anglais. Aussi le succès de ma candidature, après que j'avais soutenu l'idée de cette réforme, a-t-elle donné l'impulsion au mouvement devenu depuis si vigoureux en faveur du suffrage des femmes. Rien, à cette époque, ne semblait plus improbable que le succès d'un candidat, si l'on

pouvait m'appeler candidat, qui par ses déclarations et sa conduite jetait un défi à toutes les notions de la pratique électorale. Un homme de lettres bien connu avait dit que le Tout-Puissant lui-même n'aurait aucune chance d'être élu sur un pareil programme. J'y fus rigoureusement fidèle ; je ne dépensai point d'argent et ne briguai pas les suffrages. Je ne pris point part à la campagne électorale, si ce n'est environ une semaine avant le jour de la nomination. J'assistai alors à quelques réunions publiques, où je formulai mes principes et répondis aux questions que les électeurs avaient le droit de me faire pour s'éclairer. Mes réponses furent aussi claires et aussi franches que ma lettre. Sur un point, mes opinions en matière de religion, j'annonçai dès le début que je ne répondrais à aucune question, et mes auditeurs parurent approuver ma détermination. La franchise avec laquelle je répondis à d'autres questions qu'on me posa, me fit évidemment plus de bien que mes réponses quelles qu'elles fussent n'auraient pu me faire de mal. Parmi les preuves que j'en eus, il en est une trop remarquable pour que je la passe sous silence. Dans mon écrit intitulé *Idées sur la réforme parlementaire*, j'avais dit, en termes un peu adoucis, que les classes ouvrières de l'Angleterre, bien que différant de celles de quelques autres pays, en ce qu'elles rougissaient de mentir, n'en étaient pas moins généralement adonnées au mensonge. Un adversaire recueillit ce passage, le fit imprimer et afficher. On me le fit passer dans une réunion dont les membres appartenaient principalement à la classe ouvrière, et l'on me demanda si j'avais en effet écrit et publié cette phrase

Oui, répondis-je sur-le-champ. Je n'eus pas plutôt lâché ce mot, que la réunion éclata en applaudissements frénétiques. Il était évident que les ouvriers étaient si accoutumés à voir l'homme qui brigue leurs suffrages recourir à l'équivoque et à des moyens évasifs, que lorsqu'ils entendirent, au lieu de cela, un aveu complet d'un propos qui leur était désagréable, loin de s'en offenser, ils en conclurent qu'ils avaient devant eux une personne à laquelle ils pouvaient se fier. Je ne connais pas d'exemple plus frappant du caractère qu'attribuent aux classes ouvrières ceux qui selon moi les connaissent le mieux. Le moyen le plus sûr de gagner leur faveur, c'est d'aller tout droit devant soi. La droiture fait sur l'esprit du peuple une impression qui efface de fortes répugnances, tandis que toutes les autres qualités réunies n'en compensent pas l'absence. Le premier homme du peuple qui parla après cet incident, M. Odger, dit que les classes ouvrières ne demandaient pas qu'on ne les entretînt pas de leurs défauts, qu'elles avaient besoin d'amis et non de flatteurs, et qu'elles devaient de la reconnaissance à l'homme quel qu'il fût qui leur signalait les vices dont, selon lui, elles avaient besoin de se corriger. La réunion applaudit vigoureusement ces paroles.

Si j'avais été battu, je n'aurais pourtant eu aucune raison de regretter l'occasion que l'élection m'avait donnée de me mettre en contact avec des groupes considérables de mes concitoyens ; non-seulement j'y puisai une nouvelle somme d'expérience, mais j'en profitai pour vulgariser davantage mes opinions politiques et me faire connaître dans des régions où l'on n'avait jamais entendu

prononcer mon nom, pour accroître le nombre de mes lecteurs et l'influence que mes écrits me semblaient devoir exercer. Naturellement ces avantages devinrent bien plus grands, lorsque je fus élu par une majorité de quelques centaines de voix contre mon compétiteur conservateur, ce qui me surprit autant que personne.

Je siégeai au parlement pendant les trois sessions où le bill de Réforme fut discuté et durant cette période le parlement fut mon occupation principale, excepté pendant les vacances. Je parlais assez souvent; tantôt je prononçais des discours préparés, tantôt j'improvisais. Mais je ne choisissais pas les occasions comme je l'aurais fait si mon but principal eût été d'acquérir l'influence sur le parlement. Quand j'eus gagné l'oreille de la Chambre, ce qui m'arriva à la suite du succès de mon discours sur le bill de Réforme de M. Gladstone, je me laissai conduire par l'idée qu'il n'y avait pour moi aucune nécessité à me mêler des choses que d'autres pouvaient faire aussi bien, ou du moins assez bien. Comme auparavant j'avais réservé mes forces pour des œuvres que personne probablement n'aurait entreprises, je n'intervins à la chambre que sur des questions où la masse du parti libéral, et même la fraction la plus avancée de ce parti, n'était pas du même avis que moi, ou pouvait en comparaison paraître indifférente. Plusieurs de mes discours, surtout celui que je prononçai contre la proposition pour l'abolition de la peine de mort, et un autre en faveur du droit de saisir la propriété d'un ennemi sur des vaisseaux neutres (droit de visite), étaient en opposition avec les idées qui passaient alors et passent encore pour les opi-

nions des libéraux avancés. Mes plaidoyers en faveur des droits électoraux des femmes et de la représentation personnelle étaient considérés par beaucoup de gens comme des traits d'un esprit bizarre. Mais le grand progrès de ces opinions depuis cette époque, et spécialement la réponse qu'on a faite de presque toutes les parties du royaume à ma demande en faveur du vote des femmes, a démontré l'opportunité de ces démarches et transformé en un succès personnel ce qui n'avait été entrepris que comme un devoir envers la morale et la société. Un autre devoir qui m'incombait, à titre de représentant d'un collége métropolitain, était d'essayer d'obtenir pour la métropole un gouvernement municipal. Mais sur ce point, l'indifférence de la chambre des communes était telle que je ne trouvai guère ni secours ni appui dans son enceinte. Sur cette question, j'étais cependant l'organe d'un groupe actif et intelligent en dehors de la chambre. C'était ce groupe, et non moi, qui avait conçu le plan; c'était lui qui faisait la propagande, et qui avait dressé les projets de loi. Mon rôle était de proposer ces lois toutes préparées et de les défendre pendant le peu de temps qu'il leur serait donné de rester devant la chambre, non sans prendre une part active à l'œuvre de la commission d'enquête, présidée par M. Ayrton, qui employa la plus grande partie de la session de 1866 à l'étude de cette question. On peut attribuer avec justice la situation toute différente où se trouve aujourd'hui (1870) cette question à la préparation qu'elle a reçue pendant ces années, et qui ne semblait pas alors produire beaucoup d'effet. Mais l'on sait que toutes les questions où des intérêts privés puis-

sants se trouvent d'un côté, et le bien public tout seul de l'autre, ont à traverser une semblable période d'incubation.

C'est encore parce que je pensais que je devais profiter de ma présence au parlement pour faire l'œuvre que d'autres ne pouvaient pas ou ne voulaient pas faire, que je crus de mon devoir de me mettre en avant pour défendre le libéralisme avancé, dans des circonstances où le blâme que l'on pouvait encourir était de nature à faire reculer la plupart des libéraux avancés de la chambre. Le premier vote que je donnai à la chambre fut à l'appui de l'amendement en faveur de l'Irlande, présenté par un membre irlandais et pour lequel seulement cinq membres anglais ou écossais donnèrent leur suffrage, le mien compris : les autres quatre étaient MM. Bright, M'Laren, T. B. Potter et Hadfield. Le second discours que je prononçai (1) portait sur le bill de la prolongation de la suspension de l'*habeas corpus* en Irlande. En dénonçant en cette occasion le système que les Anglais appliquaient au gouvernement de l'Irlande, je ne fis que ce que l'opinion générale en Angleterre trouve aujourd'hui qu'il était à propos de faire. Mais la haine contre le Fénianisme était alors dans toute son ardeur. Il suffisait de combattre ce que les Fénians attaquaient pour avoir l'air de faire leur apologie. Je fus si mal reçu par la chambre, que plus d'un de mes amis me conseilla, et mon sentiment s'accordait avec le leur, d'attendre, avant de reprendre la parole, l'occasion favorable que devait me fournir le premier grand débat sur le bill de Réforme. Pendant ce temps de silence, il y eut beaucoup de membres du parlement qui crurent que j'avais subi un échec et que je ne les gênerais plus. Il se peut que leurs malveillants commentaires aient, par réaction, contribué au succès de mon discours sur la Réforme. Ma situation à la chambre devint encore meilleure à la suite de deux circonstances : la première fut un discours où j'insistai sur la nécessité de payer la dette nationale avant que les ressources houllières ne fussent épuisées; la seconde, une riposte ironique à quelques meneurs torys qui avaient cité tout au long contre moi certains passages de mes écrits, et m'avaient demandé des explications sur quelques autres, spécialement sur celui tiré de mes *Considérations sur le Gouvernement représentatif*, où je disais que le parti conservateur était, par la loi même de sa composition, le parti le plus stupide. Tout ce qu'ils gagnèrent à attirer ainsi l'attention sur un passage qui jusqu'alors ne l'avait pas éveillée, ce fut le sobriquet de *parti stupide* qui s'attacha à eux pour longtemps. Je ne craignais plus de n'être pas écouté, mais je me bornai trop, comme je l'ai jugé depuis, à ne parler que dans les occasions où il me semblait que mes services étaient réclamés d'une façon spéciale, et je m'abstins un peu plus qu'il n'aurait fallu de parler sur les grandes questions qui divisent les partis. A l'exception des questions irlandaises et de celles qui intéressaient les classes ouvrières, un seul discours sur le bill de Réforme de M. Disraeli,

1. Le premier avait été une réplique à la réponse de M. Lowe à M. Bright à propos du bill de la peste bovine. On pensa à cette époque que mon discours avait servi à faire écarter une mesure du gouvernement qui aurait fait bénéficier les propriétaires d'une double indemnité, puisqu'ils se trouvaient déjà indemnisés de la perte de leur bétail, par la plus value de ce qui leur en restait.

fut toute la part que je pris aux grands et décisifs débats de la dernière des trois sessions auxquelles j'assistai.

J'ai pourtant beaucoup de satisfaction à reporter mes regards sur la part que j'ai prise dans la discussion des deux ordres de questions dont je viens de parler. Pour ce qui est des classes ouvrières, le but principal de mon discours sur le bill de Réforme de M. Gladstone était d'affirmer leur droit au suffrage. Un peu plus tard, après la démission du ministère de Lord Russell et l'arrivée au pouvoir d'un ministère tory, les ouvriers voulurent tenir un meeting à Hyde Park; la police le leur ferma et la foule renversa les grilles du parc. Quoique M. Beales et les hommes influents des classes ouvrières se fussent retirés en protestant quand ce fait se passa, une échauffourée eut lieu où plusieurs personnes furent maltraitées par la police. L'exaspération des ouvriers était à son comble. Ils voulaient faire une autre tentative de réunion dans le parc, et beaucoup, sans doute, s'y seraient rendus armés. Le gouvernement fit des préparatifs militaires pour résister; on croyait à de graves événements. Au moment critique, je servis, je le crois, à empêcher de grands malheurs. J'avais au parlement pris parti pour les travailleurs et vivement blâmé la conduite du gouvernement. Je fus invité avec plusieurs autres membres radicaux à une conférence avec les principaux membres du comité de la Ligue de la Réforme. Ce fut principalement sur moi que tomba le fardeau d'avoir à leur persuader d'abandonner le projet de la réunion de Hyde Park et de tenir leur assemblée ailleurs. Ni M. Beales, ni le colonel

Dickson n'avaient besoin qu'on les persuadât; au contraire. Il était évident que ces messieurs avaient déjà fait tous leurs efforts dans le même but, mais sans succès jusque-là. Les ouvriers tenaient à leur projet et ils étaient si résolus à le suivre que je fus obligé de recourir aux *grands moyens*. Je leur dis qu'une démarche qui ne manquerait pas d'amener une collision avec l'armée ne saurait se justifier qu'à deux conditions : si l'état des affaires était devenu tel qu'une révolution fût désirable, et s'ils se croyaient de force à en accomplir une. Devant cet argument, après une longue discussion, ils finirent par céder, et je pus informer M. Walpole qu'ils avaient renoncé à leurs intentions. Je n'oublierai jamais combien il fut soulagé, ni l'expression chaleureuse de sa reconnaissance. Après cette grande concession que les ouvriers m'avaient accordée, je me sentais lié à donner satisfaction à la demande qu'ils me firent d'assister à leur réunion de l'Agricultural-Hall, et d'y parler. C'est la seule réunion provoquée par la Ligue de la Réforme à laquelle j'aie assisté. J'avais toujours refusé de faire partie de la ligue, par la raison avouée que je n'acceptais pas son programme de suffrage universel, ni le scrutin secret. Quant au scrutin secret, j'étais d'un avis tout opposé, et quant au suffrage universel je ne pouvais consentir à en arborer le drapeau, même quand on me donnerait l'assurance qu'on n'entendait pas en exclure les femmes; je pense en effet que lorsqu'on ne se contente pas de ce qui peut être obtenu immédiatement, et qu'on prétend prendre position sur un principe, on devrait aller jusqu'au bout. Si je suis entré dans des détails

aussi particuliers c'est qu'en cette occasion ma conduite causa un grand déplaisir aux journaux torys et à ceux des tories libéraux, qui depuis n'ont cessé de m'accuser de m'être montré dans la vie publique immodéré et passionné. Je ne sais pas ce qu'ils attendaient de moi, mais ils auraient eu lieu de se montrer reconnaissants envers moi, s'ils avaient su de quoi, selon toute probabilité, je les avais sauvés. En effet, je ne crois pas qu'un autre eût pu obtenir ce que j'ai obtenu dans cette conjoncture. Nulle autre personne n'avait, je pense, à ce moment, l'influence nécessaire pour retenir les ouvriers, si ce n'est M. Gladstone et M. Bright, et on ne pouvait se servir ni de l'un ni de l'autre : de M. Gladstone pour bien des raisons, de M. Bright parce qu'il n'était pas à Londres.

Quelque temps après, lorsque le ministère tory présenta un bill pour interdire les réunions publiques dans les parcs, non-seulement je parlai fortement pour le combattre, mais, comme nous touchions à la fin de la session, je parvins avec quelques libéraux avancés à empêcher l'adoption du bill en faisant ajourner la discussion de délai en délai. Il ne fut pas représenté.

Je me sentais engagé aussi à jouer un rôle décidé dans les affaires d'Irlande. J'avais été un des premiers dans la députation des membres du parlement, à obtenir de Lord Derby que la vie d'un fénian insurgé, le général Burke, fût épargnée. La question de l'Église était prise en main si vigoureusement par les chefs du parti libéral, dans la session de 1868, qu'il n'était pas besoin que je fisse plus que d'y donner une adhésion énergique. Mais

il s'en fallait que la question de la propriété foncière fût aussi avancée. La superstition de la grande propriété n'avait pas encore jusqu'à ce jour rencontré d'adversaire, surtout dans le parlement, et ce qui prouvait à quel point cette question était arriérée, au moins dans l'esprit de la Chambre, c'étaient les mesures extrêmement anodines que présenta en 1866 le ministère de Lord Russell, et qui cependant ne purent passer. A propos de ce bill, je prononçai un de mes discours les plus étudiés, où j'essayais de poser les principes de la question, d'une façon destinée moins à stimuler les amis, qu'à me concilier les opposants et à les convaincre. La question de la Réforme parlementaire qui absorbait toute l'attention empêcha l'adoption de ce bill, comme aussi d'un bill du même genre que proposa ensuite le ministère de Lord Derby. Ces bills ne dépassèrent pas la seconde lecture. En attendant, les signes du mécontentement de l'Irlande s'accentuaient davantage ; la demande d'une séparation complète de l'Irlande et de la Grande-Bretagne prenait un caractère menaçant, et il y avait peu de gens qui ne pensassent que s'il existait encore quelque chance de réconcilier l'Irlande avec l'union britannique, elle ne pouvait se trouver que dans l'adoption de mesures beaucoup plus radicales dans les relations territoriales et sociales du pays, que toutes celles qu'on avait encore vues. Le temps me semblait venu où il serait utile de dire toute ma pensée ; et j'écrivis ma brochure *L'Angleterre et l'Irlande*, que je composai pendant l'hiver de 1867 et que je publiai peu avant l'ouverture de la session de 1868. Les principaux points de cet écrit étaient d'une part une dis-